# COMMUNE DE DESSENHEIM

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre 2026 à 20 heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de DESSENHEIM, sous la Présidence du Maire Vincent STATH.

Membres présents : M. Vincent STATH, Maire – M. Jean-Paul MEYER, 1er Adjoint – Mme Hélène LAFOUGE, 2ème Adjointe – M. Patrick HAAS, 3ème Adjoint.

M. Franck SCHLOSSER – M. Philippe IMHOFF – Mme Emmanuelle MULLER – Mme Mélanie BEHRA – Mme Stella GRENACKER – M. Adrien MEYER – Mme Emmanuelle SCHUMANN – M. Maxime MOUGET – Mme Anastasia HASSENFORDER.

Absent(es) excusé(es) : Mme Elodie LEHMANN donne pouvoir à Philippe IMHOFF ; M. Mathieu GRENACKER donne pouvoir à Mme Anastasia HASSENFORDER.

Le quorum étant atteint avec 13 membres présents sur 15 membres en exercice, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2026**
3. **Dénomination des voies et lieux-dits de la commune – Confirmation et mise à jour des dénominations existantes**
4. **Signalétique bilingue français-alsacien – Approbation du plan de financement pour l'installation de panneaux de rues bilingues**
5. **Assurances – Adhésion au groupement de commandes porté par la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach**
6. **Cimetière communal – Fixation des tarifs des concessions funéraires**
7. **Délégations du Conseil municipal au Maire – Modification et précision des seuils applicables**

8. **Stèle du bicentenaire de la Révolution française – Approbation de son déplacement**
9. **Points d'apport volontaire (PAV) du cimetière – Aménagement d'une dalle en béton**
10. **Salle polyvalente – Approbation de la convention d'utilisation**
11. **Matériel communal – Fixation des tarifs de location**
12. **Union départementale des sapeurs-pompiers – Attribution d'une subvention**
13. **Divers**

## 1. Désignation du secrétaire de séance

**Le Conseil municipal,**
**Vu les articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code général des collectivités territoriales ;**

**DESIGNE** Monsieur Zénodore STORCK, secrétaire général, en qualité de secrétaire de séance.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 2. Approbation du PV du 24 août 2026

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 24 août 2026, sans observations.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 3. Approbation de la liste officielle des voies et lieux-dits de Dessenheim

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;
**Considérant** que le Conseil municipal est compétent pour dénommer les voies et lieux-dits ;

**Considérant** la nécessité de disposer d'une liste officielle actualisée des voies et lieux-dits de la commune, constituant la référence communale et appelée à être mise à jour par délibération à chaque création, suppression ou modification ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;**

**DECIDE**

**Article 1**

Le Conseil municipal arrête la liste officielle des voies de la commune de Dessenheim figurant en annexe à la présente délibération.

**Article 2**

Cette liste constitue la référence officielle des dénominations des voies communales pour les besoins de la commune, des administrations, des concessionnaires de réseaux, des services postaux et de l'ensemble des partenaires concernés.

**Article 3**

Toute création, suppression, modification ou changement de dénomination d'une voie fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal entraînant la mise à jour de l'annexe.

**Article 4**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités nécessaires à son application.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

**ANNEXE – Liste officielle des voies communales**

| Nature | Dénomination |
|---|---|
| Rue | Grand Rue |
| Rue | Rue André Marie Ampère |
| Rue | Rue d'Oberhergheim |

| | |
|---|---|
| Rue | Rue d'Obersaasheim |
| Rue | Rue de Balgau |
| Rue | Rue de Cocumont |
| Rue | Rue de Colmar |
| Rue | Rue de l'Ange |
| Rue | Rue de l'Église |
| Rue | Rue de l'Étang |
| Rue | Rue de l'Étoile |
| Rue | Rue de la Forêt |
| Rue | Rue de la Liberté |
| Rue | Rue de Neuf-Brisach |
| Rue | Rue de Rustenhart |
| Rue | Rue de Weckolsheim |
| Rue | Rue de Wolfgantzen |
| Rue | Rue Denis Papin |
| Rue | Rue des Champs |
| Rue | Rue des Écoles |
| Rue | Rue des Jardins |
| Rue | Rue des Lilas |
| Rue | Rue des Muguets |
| Rue | Rue des Tilleuls |
| Rue | Rue des Tonneliers |
| Rue | Rue des Vergers |
| Rue | Rue des Vignes |
| Rue | Rue des Violettes |
| Rue | Rue des Vosges |
| Rue | Rue du 6 Février |
| Rue | Rue du Canal |
| Rue | Rue du Château d'Eau |
| Rue | Rue du Cimetière |
| Rue | Rue du Cuir |
| Rue | Rue du Général de Gaulle |
| Rue | Rue du Jura |
| Rue | Rue du Maréchal Leclerc |
| Rue | Rue du Marmandais |
| Rue | Rue du Moulin |
| Rue | Rue Geiger |
| Rue | Rue Marin La Meslée |
| Rue | Rue Pierre Uhry |
| Rue | Rue Saint-Léger |
| Rue | Rue Saint-Sébastien |
| Rue | Rue Vauban |
| Impasse | Impasse de l'Étang |
| Impasse | Impasse du Bouleau |
| Impasse | Impasse du Charme |
| Impasse | Impasse du Chêne |
| Lieu-dit | Auf den Kanal |
| Lieu-dit | Oben Am Waeldele |
| Lieu-dit | Zw d'Colmarerw U d'Rebgart |

## 4. Approbation du plan de financement de l'installation de panneaux de rues bilingues

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
**Vu** le dispositif « Soutien à la signalétique bilingue » de la Région Grand Est ;
**Vu** le devis n° DE13554 du 2 septembre 2026, d'un montant de 6 584,30 € HT, soit 7 901,16 € TTC ;
**Considérant** la volonté de la Commune de Dessenheim de valoriser le patrimoine linguistique alsacien par l'installation d'une signalétique bilingue français-alsacien ;
**Considérant** que ce projet est éligible au dispositif d'aide de la Région Grand Est à hauteur de 80 % du montant HT, dans la limite de 5 000 € ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'installation de panneaux de rues bilingues français-alsacien.

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

| **Financement** | **Montant HT** | **Part** |
|---|---|---|
| **Coût total de l'opération** | **6 584,30 €** | **100 %** |
| Région Grand Est | **5 000,00 €** | **75,94 %** |
| Autres subventions | **0,00 €** | **0 %** |
| **Autofinancement de la Commune** | **1 584,30 €** | **24,06 %** |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** le projet d'installation de panneaux de rues bilingues français-alsacien ;
**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
**SOLLICITE** auprès de la Région Grand Est, au titre du dispositif de soutien à la signalétique bilingue, une subvention d'un montant de 5 000 € ;

**S'ENGAGE** à assurer le financement du solde restant à la charge de la Commune ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 5. Adhésion au groupement de commandes sur les marchés publics d'assurances porté par la CCARB

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
**Vu** l'article L. 2122-22 du CGCT ;
**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

**Marchés publics d'assurances : constitution de groupement de commandes**

La Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach réalise depuis quelques années des groupements de commandes relatifs aux contrats d'assurances dont les marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2027.
Dans le cadre de la mutualisation des achats, les communes du territoire ont été sollicitées pour les contrats d'assurances, en vue de bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses, et compte tenu du besoin commun entre la Communauté de Communes et les communes du territoire.

A l'instar de ce qui a été pratiqué, un groupement de commandes parait intéressant pour ces marchés sur la période 2028 à 2031 inclus.

Deux consultations seront réalisées, à savoir :

- Une consultation permettant le choix d'un AMO ;
- Une consultation permettant la passation des marchés de contrats d'assurances.

Il convient donc à cet effet, d'établir une convention de groupement de commandes avec pour objectif de couvrir un besoin précis et de lancer une consultation commune aux fins d'économies d'échelle.

Eu égard à l'objet et à l'estimation du marché, le coordonnateur, en concertation avec les entités membres, appliquera la procédure la plus adéquate relevant du Code de la commande publique. L'analyse des offres sera réalisée par le coordonnateur du groupement. Le cas échéant et selon le montant estimatif de ces prestations, la Commission d'Appel d'Offres d'attribution est celle du coordonnateur du groupement.

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach signera et notifiera les marchés publics, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. La convention prendra fin à la notification des marchés de contrats d'assurances au(x) titulaire(s). Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
**ACCEPTE** que la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach soit désignée comme coordonnatrice du groupement de commandes ainsi formé ;
**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
**AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes en vue de lancer les marchés d'AMO et de contrats d'assurances, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 6. Fixation des tarifs de concessions du cimetière communal

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2223-15 ;
**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions funéraires accordées dans le cimetière communal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**FIXE**, à compter du 1er octobre 2026, les tarifs des concessions du cimetière communal comme suit :

- concession simple de 15 ans : 150 € ;
- concession double de 15 ans : 300 € ;
- concession triple de 15 ans : 450 € ;
- concession d'une case au columbarium pour une durée de 15 ans : 600 € ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 7. Délégations du Conseil municipal au Maire – Modification et précision des seuils applicables

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 mars 2026, le Conseil municipal lui a accordé plusieurs délégations dans les conditions prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la Préfecture ont demandé à la commune de préciser si les seuils fixés par cette délibération en matière de marchés publics s'entendaient hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC).

Il est donc proposé de préciser que les seuils prévus par la délibération du 27 mars 2026 s'entendent hors taxes (HT).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
**Vu** la délibération du Conseil municipal de Dessenheim en date du 27 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

**Vu** les observations formulées par les services de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité ;

**Considérant** la nécessité de préciser les seuils applicables à la délégation accordée au Maire en matière de marchés publics au titre du 4° de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**PRÉCISE** que la délégation accordée au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres s'exerce dans les limites suivantes pour :

- **les marchés de fournitures et de services : montant inférieur à 214 000 € HT** ;
- **les marchés de travaux : montant inférieur à 500 000 € HT** ;

**PRÉCISE** que cette délégation comprend également les décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**MAINTIENT** sans modification toutes les autres dispositions de la délibération du 27 mars 2026 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 8. Approbation du déplacement de la stèle du bicentenaire de la Révolution française

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est envisagé de procéder au déplacement de la stèle commémorative érigée à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, actuellement implantée sur le territoire communal.

Ce déplacement permettra de repositionner la stèle sur un emplacement plus adapté, tout en assurant sa conservation et sa mise en valeur.

Le déplacement de la stèle s'effectuera une fois que le futur lieu sera proposé et déterminé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** le déplacement de la stèle du bicentenaire de la Révolution française ;
**CHARGE** la commission cadre de vie de proposer un nouvel emplacement ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à déterminer les modalités pratiques de ce déplacement et à faire procéder aux travaux nécessaires ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 9. Aménagement d'une dalle en béton au niveau des points d'apport volontaire du cimetière

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'aménager une dalle en béton au niveau des points d'apport volontaire (PAV) situés à proximité du cimetière communal.

Cet aménagement permettra de stabiliser l'emplacement des équipements de collecte et d'améliorer les conditions d'utilisation et d'entretien du site.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**APPROUVE** la réalisation d'une dalle en béton au niveau des points d'apport volontaire situés à proximité du cimetière communal ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire procéder aux travaux nécessaires ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 10. Approbation de la convention d'utilisation de la salle polyvalente

Point reporté.

## 11. Fixation des tarifs de mise à disposition du matériel communal

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
**Considérant** que la commune met à disposition le matériel communal et qu'il convient de fixer les tarifs applicables à leur location ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal** ;

**DÉCIDE**

**Article 1**
De fixer, à compter du 1er octobre 2026 les tarifs et conditions de mise à disposition du matériel communal comme suit :

| TARIFS ET CONDITIONS D'UTILISATION DU MATERIEL COMMUNAL POUR DEUX JOURS | | |
|---|---|---|
| | **Location sur 2 jours** | **Caution** |
| Table | 5€ | |
| Banc | 2,50€ | |
| Tonnelle | 50€ | 200€ |

**Article 2**
Tout prêt de matériel communal est subordonné au respect du règlement applicable et, lorsque la nature ou la durée du prêt le justifie, à la signature d'une convention précisant notamment les conditions de mise à disposition, les responsabilités du bénéficiaire, les assurances requises ainsi que, le cas échéant, les charges qui lui sont imputables.

**Article 3**

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 12. Attribution d'une subvention à l'UDSP

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) a sollicité la commune de Dessenheim au titre de son appel de subvention pour l'année 2026.
La participation sollicitée est calculée sur la base des effectifs de sapeurs-pompiers actifs de la commune, **à raison de 20 € par sapeur-pompier actif**.

Pour Dessenheim, l'effectif retenu est de 18 sapeurs-pompiers actifs, correspondant à une participation communale de **360 €**.
Compte tenu de l'action menée par l'UDSP 68 en faveur des sapeurs-pompiers et de la volonté de la commune de soutenir leur engagement, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin une subvention d'un montant de 360 €.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2541-12 ;
**Considérant** la demande de subvention présentée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin au titre de l'année 2026 ;
**Considérant** que cette demande est établie sur la base de 18 sapeurs-pompiers actifs, à raison de 20 € par actif ;
**Considérant** la volonté de la commune de Dessenheim de soutenir les actions menées en faveur des sapeurs-pompiers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE**

**D'ATTRIBUER** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) une subvention d'un montant de 360 € au titre de l'année 2026 ;
**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

## 13. Divers

### Illiwap

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la solution Illiwap, destinée à améliorer la communication de la commune auprès des habitants. La solution permet notamment une synchronisation avec le site internet communal et Facebook.

Le coût présenté s'élève à 295 € HT, soit 354 € TTC. À titre de comparaison, la solution CityAll représente un coût d'environ 800 € TTC pour des fonctionnalités relativement similaires.
À l'issue des échanges, les membres du Conseil municipal se montrent très favorables à la solution Illiwap.

### Archiviste

Monsieur le Maire fait un retour sur le rendez-vous organisé le 17 septembre avec l'archiviste. Un devis doit être transmis à la commune pour une première intervention au mois d'octobre, destinée à réaliser un état des lieux des archives communales.
À la suite de ce diagnostic, une intervention plus importante pourra être programmée en 2027 afin de procéder au rangement et au classement des archives.

### Ressources humaines

Le Conseil municipal est informé des différents mouvements intervenus ou à intervenir au sein des services communaux, avec le départ de Léa Anneheim, l'arrivée de Maryse Grondin ainsi que l'accueil de Marion Finocchio dans le cadre du dispositif GRETA.

**Bassin de l'étang**

Monsieur le Maire fait un retour sur le rendez-vous avec l'expert qui s'est tenu le 22 septembre à 13h20 concernant le bassin de l'étang.

Une demande a notamment été adressée à la Communauté de communes concernant la coupe de l'arbre situé sur le secteur concerné.

**École**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution du dossier de l'école. Une visite complète du bâtiment a été réalisée par l'expert le 23 septembre afin d'examiner l'évolution de la situation. Lors de cette visite, l'expert a notamment constaté une évolution au niveau des acrotères.

Les membres du Conseil municipal sont informés de l'état d'avancement du dossier et de ses suites.

**Panneaux lumineux**

Un point est effectué concernant les panneaux lumineux communaux. Il est également indiqué que le contrat de maintenance n'a pas été renouvelé, compte tenu de son coût jugé trop important.

**Incivilités**

Plusieurs remontées d'habitants concernant des incivilités sont évoquées, notamment en matière de déjections canines et de manque de poubelles adaptées, à la suite du récent rappel de sensibilisation effectué par la commune. Des dépôts sauvages dans les champs sont également signalés. Il est également fait état de plusieurs remontées des habitants concernant la présence de mégots, les excès de vitesse.

Un échange intervient sur les mesures susceptibles d'être mises en œuvre et leur efficacité afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Ces points seront évoqués en commission urbanisme.

**Les Petites Roues**

Un retour positif est effectué concernant l'événement « Les Petites Roues », qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.

**SIAEP**

M. Philippe IMHOFF rend compte de la dernière réunion du SIAEP, à laquelle il a représenté M. Patrick HAAS. Il fait état des différents sujets abordés au cours de cette réunion ainsi que plusieurs projets importants portés par le syndicat.

**Aire de jeux**

A compter du 26 octobre, l'aire de jeux sera ouverte de 8h à 17h. L'ouverture et la fermeture seront assurées en semaine, du lundi au vendredi, par les employés communaux et en week-end par les conseillers municipaux.

**Journée citoyenne**

Un retour positif est effectué concernant la Journée citoyenne du 26 septembre lors de laquelle 55 personnes ont participé.

**Agenda**

- 6 octobre à 19h : commission Bâtiments ;
- 8 octobre à 19h30 : commission Cadre de vie ;
- 10 octobre : Repair Café à Dessenheim ;
- 13 octobre : Conseil d'école ;
- 15 octobre à 19h30 : commission bâtiments avec l'ensemble du Conseil municipal concernant la salle polyvalente ;
- 16 octobre : élection du CME ;
- 18 octobre : repas des aînés – préparation en cours et retour des inscriptions ;
- 22 octobre à 19h30 : commission Urbanisme ;

**Le prochain CM est fixé au lundi 9 novembre 2026 à 20h.**

**La séance est levée à 23h20.**

## TABLEAU DES SIGNATURES

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la commune de Dessenheim de la séance du 28 septembre 2026.

## ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 août 2026**
3. **Dénomination des voies et lieux-dits de la commune – Confirmation et mise à jour des dénominations existantes**
4. **Signalétique bilingue français-alsacien – Approbation du plan de financement pour l'installation de panneaux de rues bilingues**
5. **Assurances – Adhésion au groupement de commandes porté par la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach**
6. **Cimetière communal – Fixation des tarifs des concessions funéraires**
7. **Délégations du Conseil municipal au Maire – Modification et précision des seuils applicables**
8. **Stèle du bicentenaire de la Révolution française – Approbation de son déplacement**
9. **Points d'apport volontaire (PAV) du cimetière – Aménagement d'une dalle en béton**
10. **Salle polyvalente – Approbation de la convention d'utilisation**
11. **Matériel communal – Fixation des tarifs de location**
12. **Union départementale des sapeurs-pompiers – Attribution d'une subvention**
13. **Divers**

| Noms et Prénoms | Qualité | Signatures |
|---|---|---|
| **STATH Vincent** | Maire | |
| **STORCK Zénodore** | Secrétaire de séance | |